

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 juin 2015

# Communiqué

### **Avis aux électeurs : Appel à candidature aux fonctions de délégué d'administration au sien des commissions administratives de révision des listes électorales**

La préfecture de la Martinique **recherche des volontaires** pour exercer les fonctions de délégué d'administration titulaire et suppléant pour siéger dans les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales des bureaux de vote de l'arrondissement du centre (Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher).

Ces commissions sont indépendantes de l'administration communale et se réunissent du 1<sup>er</sup> septembre au dernier jour de février. En dehors de cette période, elles se réunissent avant une élection générale, ou à titre exceptionnel, à la demande du préfet (art .38 du code électoral).

Pour chaque bureau de vote, la commission administrative se compose de trois membres :

- 1) un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet,
- 2) le maire ou son représentant,
- 3) un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

#### **La commission administrative remplit les missions suivantes :**

- Examiner et statuer sur les demandes d'inscription ;
- Examiner la liste nominative établie par l'INSEE des personnes susceptibles d'être inscrites d'office ;
- Procéder aux radiations ;
- S'assurer que les personnes figurant sur la liste électorale et la liste électorale complémentaire possèdent les qualités requises par la loi pour y demeurer.

#### **Conditions pour postuler aux fonctions de délégués d'administration :**

- 1) Ne pas être membre en exercice du conseil municipal de la commune concernée,
- 2) Être familiarisé au traitement de dossiers administratifs,
- 3) Être neutre et impartial,
- 4) Être assidu aux réunions de travail.

Les délégués s'engagent à faire acte de citoyenneté en acceptant la responsabilité **bénévole** d'une telle mission. Lors de leur nomination un aide-mémoire leur sera remis et une cession d'information sera programmée en septembre.

Les candidats aux fonctions de délégué de l'administration devront faire acte de candidature à l'aide du document téléchargeable sur le site [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr) rubrique « élections/actualités » ou disponible sur demande en mairie ou à la préfecture de la Martinique au 0596 39 36 52 ou 0596 39 36 61.

Ce document, dûment complété doit être adressé à la préfecture de la Martinique – Bureau des Élections – 82, rue Victor Sévère – BP 647-648 - 97200 Fort-de-France ou par courriel : [elections@martinique.pref.gouv.fr](mailto:elections@martinique.pref.gouv.fr)